



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général et Secrétaire-trésorier que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du conseil qui se tiendra le **mardi 20 octobre 2020 à 19 h** par vidéoconférence.

To all council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director General and Secretary-Treasurer that you are summoned to an extraordinary council meeting to be held **Tuesday, October 20, 2020, at 7:00 p.m.** by videoconference.

L'ordre du jour est le suivant:

The agenda is as follows:



ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2020 – 19 h

AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL OCTOBER 20, 2020 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

3) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

a) Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines – Budget 2021 et programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022-2023 – Approbation / Intermunicipal transport des Collines Board (RITC) – Transcollines - 2021 budget and 2021-2022-2023 triennial capital expenses program – Approval

b) Octroi du contrat pour l'achat et l'installation de glissières de sécurité / Awarding of the contract for the purchase and installation of guardrails

4) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

a) Dérogation mineure – Distance entre une construction et un milieu humide – 327, chemin de la Rivière / Minor exemption – Distance between a construction and a wetland – 327, chemin de la Rivière

b) Compensation financière en lieu de cases de stationnement – 224, chemin Old Chelsea / Financial compensation in lieu of parking spaces – 224, chemin Old Chelsea

5) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

a) Déclaration d'adhésion à l'avis sur l'éthique en loisir et en sport du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) / Declaration of adhesion to the notice on ethics in recreation and sports from the *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES)*

6) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Donné à Chelsea, Québec ce 14^e jour du mois d'octobre 2020.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director general and Secretary-treasurer

Session extraordinaire du 20 octobre 2020 / October 20, 2020, extraordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session extraordinaire du 20 octobre 2020 / October 20, 2020, extraordinary sitting

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (RITC) –
TRANSCOLLINES - BUDGET 2021 ET PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION (PTI) 2021-2022-2023 – APPROBATION**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines a adopté son budget 2021 par le biais de la résolution R20-09-74, et son programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 par le biais de la résolution R20-09-80;

ATTENDU QU'IL est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté de même que le PTI 2021-2022-2023;

ATTENDU QUE la quote-part du budget 2021 pour la Municipalité de Chelsea s'élève à 226 791,52 \$;

ATTENDU QUE le PTI de Transcollines représente des investissements pour la Municipalité de Chelsea de 19 175,69 \$ pour 2021, 14 255,38 \$ pour 2022 et 14 255,38 \$ pour 2023;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines a présenté à ce conseil leur budget 2021 et PTI 2021-2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuysé par la conseillère/le conseiller et résolu d'approuver le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines, le tout tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Service des finances de la Municipalité à émettre à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines les chèques requis pour payer toute quote-part afférente à la charge de la Municipalité pour l'année 2021 jusqu'à un maximum de 226 791,52 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE
GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget de fonctionnement 2020, l'achat et l'installation de glissières de sécurité a été approuvé et un montant de 50 850,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a identifié des glissières de sécurité nécessitant des réparations sur les chemins Mullen et de la Rivière ainsi que sur la Route 105;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer les réparations de celles-ci afin d'assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. a soumis un prix de 45 120,20 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de ces glissières de sécurité;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat et l'installation des glissières de sécurité sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de glissières de sécurité au montant de 45 120,20 \$, incluant les taxes, à la compagnie Entreprise Ployard 2000 inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-01-649 (Pièces et accessoires autres – Glissières sécurité).

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UNE CONSTRUCTION ET UN MILIEU HUMIDE – 327, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 15 mètres entre un bâtiment et un milieu humide et de 13,5 mètres entre des galeries et avant-toits et un milieu humide, plutôt que 30 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur les ressources naturelles a recommandé cette demande de dérogation mineure à sa séance extraordinaire du 28 septembre 2020, tout en greffant les conditions suivantes :

- une barrière à sédiment ainsi qu'une clôture permettant de délimiter la bande de protection de 10 mètres du milieu humide devront être installées; celles-ci ont pour but d'empêcher le dépôt de matériel et la machinerie à l'intérieur du 10 mètres;
- les terrasses de béton et les corniches de toiture qui empiètent dans la bande de protection de 15 mètres devront être construites tel qu'indiqué au plan;
- le bâtiment devra être construit tel qu'indiqué dans la demande, soit à une distance de 15 mètres du milieu humide;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 6 octobre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 2 octobre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre une distance de 15 mètres entre un bâtiment et un milieu humide et de 13,5 mètres entre des galeries et avant-toits et un milieu humide, plutôt que 30 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05, et ce, sur le lot 6 323 416 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 327, chemin de la Rivière, tout en y greffant les conditions suivantes :

- une barrière à sédiment ainsi qu'une clôture permettant de délimiter la bande de protection de 10 mètres du milieu humide devront être installées; celles-ci ont pour but d'empêcher le dépôt de matériel et la machinerie à l'intérieur du 10 mètres;

- les terrasses de béton et les corniches de toiture qui empiètent dans la bande de protection de 15 mètres devront être construites tel qu'indiqué au plan;
- le bâtiment devra être construit tel qu'indiqué dans la demande, soit à une distance de 15 mètres du milieu humide.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session extraordinaire du 20 octobre 2020 / October 20, 2020, extraordinary sitting

**COMPENSATION FINANCIÈRE EN LIEU DE CASES DE STATIONNEMENT –
224, CHEMIN OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 571 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant situé au 224, chemin Old Chelsea, a effectué une demande afin de payer une compensation financière pour 6 cases de stationnement en lieu des cases de stationnement requises;

ATTENDU QUE l'article 4.9.1.8 du règlement de zonage numéro 636-05 permet à un propriétaire de payer une compensation financière de 600,00 \$ par case de stationnement lorsqu'il est démontré qu'il ne peut les aménager sur son terrain;

ATTENDU QUE la compensation financière doit être déposée dans un fonds réservé à améliorer l'offre de stationnement sur le territoire de la Municipalité, dans le poste budgétaire 55-169-60-000;

ATTENDU QUE lors du dépôt du projet pour approbation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance de l'alternative proposée par le propriétaire pour les cases manquantes, lors de sa session ordinaire le 6 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil approuve la demande de compensation financière en lieu de cases de stationnement pour 6 cases de stationnement, soit un montant de 3 600,00 \$, qui sera porté au poste budgétaire 55-169-60-000.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session extraordinaire du 20 octobre 2020 / October 20, 2020 extraordinary sitting

**DÉCLARATION D'ADHÉSION À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN
SPORT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DU QUÉBEC (MEES)**

ATTENDU QU'EN septembre 2013, par le biais de la résolution 227-13, le conseil municipal s'est engagé à soutenir la promotion des saines habitudes de vie;

ATTENDU QU'EN juillet 2014, en adoptant la résolution 177-14, le conseil municipal a proclamé chaque premier samedi de juin à titre de *Journée nationale de la santé et de la condition physique*;

ATTENDU QUE la Municipalité a un rôle prépondérant quant à l'importance d'un environnement de loisir et de sport sûr et accueillant pour tous;

ATTENDU QUE la Municipalité souscrit à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport et s'engage à mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport et à promouvoir l'éthique auprès de la communauté

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;

ATTENDU QU'UNE résolution doit être entérinée par le conseil municipal afin de déposer cette demande d'adhésion;

ATTENDU QUE la demande d'adhésion a été documentée et présentée au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCLSCVC s'est prononcé en faveur de la demande d'adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve le dépôt d'une demande d'adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport auprès du MEES.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session extraordinaire du 20 octobre 2020 / October 20, 2020, extraordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
extraordinaire soit levée.